

Durbuy, le 19 juillet 2023.



Madame Chantal DELORIE

Basse Cour 10

6940 BARVAUX

Concerne :  
Attestation sécurité incendie  
« FRITERIE FRECHAN »

Agent traitant :  
Antoine JAMOTTON

Service sécurité EAP/HT

☎ 086/219.835  
[antoine.jamotton@durbuy.be](mailto:antoine.jamotton@durbuy.be)

Administration Communale  
✉ Basse Cour, 13  
6940 DURBUY

☎ 086/219.811 (général)  
[www.durbuy.be](http://www.durbuy.be)

Jours et heures d'ouverture

-Lundi au vendredi  
de 09 H. à 12 H.

-Samedi  
de 09 H. à 12 H – uniquement  
pour le Service Population – Etat  
civil.

**Durbuy**

Madame,

Faisant suite au rapport favorable du BZP, je vous délivre sous ce pli l'attestation de sécurité incendie pour votre établissement à Barvaux.

Cette attestation est valable 5 ans, pour autant qu'aucune modification ne soit apportée au bâtiment ni à ses accès.

Veillez à respecter la périodicité des contrôles techniques obligatoires et les conditions reprises dans le rapport de prévention.

Ce type d'établissement doit être couvert par une assurance responsabilité civile objective contre les risques d'incendie et d'explosion (loi du 30 juillet 1979), je vous invite à me faire parvenir rapidement la preuve que vous avez souscrit cette assurance.

Vous devez encore effectuer le renouvellement de la déclaration de classe 3 pour votre établissement. Le formulaire est disponible sur le portail de la région wallonne <https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-denvironnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Bourgmestre,

  
Philippe BONTEMPS



LIEUX ACCESSIBLES AU PUBLIC  
SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE  
ATTESTATION DE SECURITE INCENDIE

---

Je soussigné Philippe BONTEMPS, Bourgmestre de la ville de Durbuy, déclare que l'établissement « FRECHAN », friterie-restaurant, situé Grand'Rue 14 à 6940 Barvaux, exploité par Madame Chantal DELORIE, Basse Cour 10 à 6940 Barvaux, est en ordre avec la réglementation qui lui est applicable en matière de sécurité incendie.

En conséquence, je délivre pour cet établissement une attestation de sécurité incendie valable 5 ans à dater de ce jour, pour autant qu'aucune modification ne soit apportée à l'établissement ni à ses accès.

La présente attestation est délivrée suite au rapport établi le 19/07/2023 par la Capitaine Delphine HERMAN – BZP Luxembourg sous les références Pr21-05221-03-R-DH-20230719.

DURBUY, le 19 juillet 2023.

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

#### VOIE DE RECOURS

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision, par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.